



## STATUTS D'EMPLOI ET DÉFINITIONS

Au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, vous pouvez être affecté à différents types de postes :

### 1- Employé affecté à un poste à temps plein :

Poste dont les heures de travail hebdomadaires sont égales ou supérieures à 75 % de la durée de la semaine régulière de travail (26.25 heures et plus), à l'exception du personnel de soutien manuel (28.75 heures).

### 2- Employé affecté à un poste à temps partiel :

Poste dont les heures de travail hebdomadaires sont moindres que 75 % de la durée de la semaine régulière de travail (moins de 26.25 heures).

### 3- Employé affecté à un poste particulier :

Affectation particulière d'un employé pour l'accomplissement de ses tâches dans le cadre d'un projet particulier à caractère temporaire.

**Bienvenue dans l'équipe du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets !**

